



**Discours de Renaud MUSELIER  
Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Président de Régions de France**

**Journée mondiale de l'eau**

Les Arcs

**Lundi 22 mars 2021**

Le monde sort péniblement d'une crise sanitaire et écologique sans précédent qui a modifié de façon drastique le mode de vie des français pendant un an. Cette période nous a obligé à repenser nos modes de consommation, aspirant un retour à une vie plus simple, plus respectueuse de l'environnement, basée sur des valeurs de partage et de solidarité.

Les concitoyens espèrent un monde d'après qui s'inspirera de ces idées, sans retomber dans les travers d'une société sur-active, de surconsommation, dont le respect des autres et de la planète passe en second plan.

Mesdames et Messieurs les élus, nous le savons, les pouvoir publics ont un rôle primordial dans la construction d'une nouvelle politique positive qui orientera les habitants vers ce nouveau monde basé sur une relance économique verte. Les Etats-Unis d'Amérique, grâce au gouvernement de Joe BIDEN, l'ont compris récemment en rejoignant les Accords de Paris, et je m'en réjouis. Ces Accords de Paris ont largement inspiré la politique environnementale de mon mandat.

Nous avons la chance d'habiter dans une région bénie des dieux, composée à 50 % d'espaces boisés, à 45 % d'espaces protégés, avec 1 000 kilomètres de côtes, 46 000 km de cours d'eau. Nous avons la deuxième région la plus boisée de France, avec 30 % du territoire qui sont couverts par nos neuf Parcs Naturels Régionaux. 50 % du territoire sont couverts par des espaces protégés, qui se composent de quatre Parcs Naturels Nationaux, que sont les Calanques, Port Cros, les Ecrins et le Mercantour, neuf Parcs Naturels Régionaux, 11 réserves nationales, et six régionales.

50 % des cours d'eau régionaux sont identifiés comme réservoir de biodiversité et 53 % des poissons d'eau douce de France sont présents en région, de plus, 6 % du territoire régional classés en zones humides. Notre production d'énergie est l'une des plus diversifiées au monde, avec le photovoltaïque, l'éolien flottant, l'hydraulique, le nucléaire, avec la fusion grâce à Iter, et la fission grâce à la centrale de Tricastin, la méthanisation, l'hydrogène.

A travers le Plan Climat une « COP d'avance », nous nous sommes positionnés comme une Région leader en termes de préservation de son territoire naturel. Nous y avons consacré 30 % du budget chaque année, soit plus de 1,3 milliards d'euros. L'eau est un axe essentiel de ce Plan Climat.

Nous savons combien notre territoire est vulnérable, et le lien étroit qu'il existe entre le réchauffement climatique et la pénurie d'eau.

Avec le Plan OR BLEU, la Région Sud propose un programme de gestion de la ressource en eau. L'eau constitue à la fois un vecteur de développement et un élément structurant de l'aménagement de l'ensemble du territoire de notre région méditerranéenne. Au vu de ces enjeux majeurs, la Région souhaite accélérer son action dans le domaine de l'eau. 26 millions d'euros, y seront consacrés dans le Plan Climat 2 chaque année, en lien avec l'agence de l'eau à travers le Plan OR BLEU.

Articulé autour de cinq axes, il permettra de préserver cette ressource en eau avec :

- La gestion de la ressource en eau. Afin de gérer au mieux cette ressource précieuse, nécessaire pour de nombreuses activités économiques, la Région a élaboré un schéma régional de la ressource en eau décliné :
  - o dans une charte régionale de l'eau,
  - o dans la mise en œuvre d'une instance gouvernementale régionale, l'AGORA, qui regroupe 115 membres, composés comme suit : 46 représentants des usagers, 51 représentants des Collectivités et 17 représentants des structures de l'Etat, présidée par Philippe VITEL. Elle s'appuie également sur son opérateur historique la Société du Canal de Provence. 2 millions d'habitants de notre région bénéficient directement des aménagements de la Société. Cela représente 40 % des habitants du territoire régional. 220 millions de mètres cubes d'eau sont annuellement distribués au bénéfice des collectivités, des industriels, des agriculteurs et des particuliers,
- la gestion des risques naturels majeurs. La Région met en œuvre une politique active de prise en compte du risque naturel à travers le vote d'un livre blanc des risques et l'animation d'un comité régional de concertation sur les risques naturels. L'institution régionale lie ainsi sa politique de prévention des risques à sa compétence d'aménagement du territoire en donnant les moyens aux Collectivités locales de rendre compatible l'occupation humaine avec les phénomènes naturels,
- la gestion intégrée des milieux aquatiques, avec la préservation de la biodiversité, grâce notamment à la compétence confiée par l'Etat sur le grand cycle de l'eau, la Région développe des projets structurants d'aménagement et de restauration des cours d'eaux, de protection de la biodiversité aquatique, de valorisation des milieux aquatiques. La Région est signataire de 13 Contrats de milieux pour un engagement financier restant à voter de 3,1 millions d'euros jusqu'en 2023,
- l'hydraulique agricole, avec la démarche Prohydra 2028, pilotée par la Région, qui identifie des besoins d'investissement représentant environ 80 millions d'euros par an d'ici 2028 pour des projets d'extension, de modernisation et de réhabilitation d'ouvrages hydrauliques. Pour répondre à cet énorme enjeu, la Région se mobilise très fortement, via la Société du Canal de Provence. Elle mobilise sa concession régionale en adoptant un plan d'aménagement et d'investissement prévoyant 620 millions d'euros d'investissement à l'horizon 2038, via le FEADER, elle a négocié des enveloppes FEADER pour la transition 2021-2022, en forte augmentation permettant de mobiliser 8 millions d'euros de FEADER sur l'irrigation et via le budget Région, la Région augmente son budget consacré à l'hydraulique agricole, en effet, en 2021, 7,9 millions d'euros sont prévus contre 5 millions en 2020,
- le développement de l'hydroélectricité, première source d'électricité, elle représente 60 % de la production régionale grâce aux barrages hydroélectricité d'EDF.

Les réflexions stratégiques portent sur du développement de « petite énergie » pour ne pas accroître les pressions et respecter les objectifs réglementaires en matière de bon état des cours d'eaux, la Société du Canal de Provence ambitionne la neutralité carbone en 2025 avec le développement de micro centrales.

Un contrat d'objectif élaboré avec la Société du Canal de Provence, a été signé pour accélérer l'irrigation de nos terres agricoles.

Cher Jean Luc, cher Philippe, la Société de Canal de Provence est le bras armé de cette politique régionale sur l'eau. A travers le Contrat d'objectif, nous maintenons ensemble la solidarité et l'équilibre entre les territoires régionaux.

D'un montant de 366 millions d'euros, il permettra d'accélérer le rythme des investissements pour répondre aux besoins des différents territoires notamment grâce à des participations financières nouvelles des Etablissement Publics de Coopération Intercommunale ou des professions agricoles. Le financement de la Région est prévu à hauteur de 72 millions d'euros, soit 12 %.

Ce contrat est intégré au plan pluri-annuel d'investissement, d'un montant total de 620 millions d'euros jusqu'en 2038. Au total 30 200 hectares de surfaces agricoles supplémentaires seront desservis.

Ce sont des opérations structurantes comme les opérations d'aménagement :

- du plateau de Valensole, représentant 61 millions d'euros pour 5 800 hectares,
- sur le territoire des Bouches-du-Rhône pour 2 000 hectares, dans des zones agricoles protégées pour éviter l'urbanisation galopante, objectif du SRADDET,
- le développement des réseaux sur le Vaucluse, pour un montant de 86 millions pour 5 500 hectares,
- et bien sûr, l'irrigation des terres viticoles du Var pour un montant de 250 millions pour 20 000 hectares. Nous en avons discuté tout à l'heure à la cave coopérative de Flassans, l'enjeu majeur est de sécuriser les vignes par des extensions de réseaux.

Je félicite la profession agricole avec notamment la Chambre d'Agriculture et le travail exceptionnel de sa présidente Fabienne JOLY, les Côtes de Provence, avec son Président Eric PASTORINO et le Syndicat des IGP du Var, Eric PAUL, qui ont mobilisés les exploitants afin d'accélérer cette irrigation dans le Var.

Nous avons l'illustration concrète de ce travail avec le projet d'irrigation de la plaine de Cuers Pierrefeu. Mon cher Marc GIRAUD, tu as été aux cotés de la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures, de la Société du Canal de Provence et des professionnels, nous avons financé ensemble l'irrigation de plus de 800 hectares sur la plaine viticole de Pierre feu avec la première phase de 8 millions d'euros.

Je vous remercie.